

CEPPRAL

COORDINATION POUR L'ÉVALUATION
DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
EN SANTÉ EN RHONE-ALPES

Rapport d'activité du CEPPRAL

Année 2007

Sommaire

I.	INTRODUCTION.....	4
II.	STRUCTURATION ET ORGANISATION DU CEPPRAL	4
A.	Rappel du contexte.....	4
B.	Une organisation régionale.....	5
1.	Missions.....	5
2.	Structure juridique.....	5
3.	Etablissements adhérents.....	7
4.	Cellule de coordination	8
5.	Site internet.....	9
C.	Un Conseil scientifique.....	9
III.	UN ORGANISME AGREE PAR LA HAS.....	10
IV.	LES EXPERTS REGIONAUX	10
A.	Le niveau d'expertise requis des intervenants experts.....	11
B.	Les modalités de recrutement des intervenants experts.....	11
C.	La formation des intervenants experts	11
D.	Les modalités de rémunération.....	11
V.	LES GROUPES THEMATIQUES REGIONAUX.....	11
A.	Les participants	12
B.	Animation des groupes thématiques régionaux	12
C.	Archivage des documents produits	13
D.	Bilan.....	14
VI.	LES INTERVENTIONS EN ETABLISSEMENTS DE SANTE.....	14
A.	Organisation.....	14
B.	Activité	15
VII.	LES ATELIERS METHODOLOGIQUES.....	15
A.	Organisation	15
B.	Participants	16
VIII.	LA JOURNEE REGIONALE 2007	16
A.	Participants	16
B.	Programme	16
IX.	UNE FEDERATION DES ORGANISMES REGIONAUX : LA FORAP.....	11
A.	Structures	12
B.	Missions.....	12
C.	Outils élaborés.....	13
X.	LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2008.....	18
XI.	LES ANNEXES	20

Abréviations

HAS : **H**aute **A**utorité de **S**anté

EPP : **E**valuation des **P**ratiques **P**rofessionnelles

URML : **U**nion **R**égionale des **M**édecins **L**ibéraux

CEPPRAL : **C**oordination pour l'**E**valuation des **P**ratiques **P**rofessionnelles en santé en **R**hône-**A**lpes

HCL : **H**ospices **C**ivils de **L**yon

CNFMC : **C**onseils **N**ationaux de la **F**ormation **M**édicale **C**ontinue

I. INTRODUCTION

En 2007, le CEPPRAL a poursuivi les objectifs qu'il s'est fixé en terme de partage d'expériences, de synergie des actions inter-établissements, de mutualisation des efforts et de convivialité des rencontres.

Le nombre croissant des adhésions témoigne de l'intérêt et de la prise de conscience des professionnels de santé de l'enjeu de l'évaluation des pratiques professionnelles. Les établissements s'engagent dans une démarche d'amélioration de la qualité des soins.

Au cours de l'année 2007, le CEPPRAL a renforcé sa présence auprès des établissements de la région Rhône Alpes en répondant à leurs attentes par un accompagnement personnalisé de leur démarche.

La pérennisation des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles et de la dynamique d'amélioration de la performance médicale et soignante reste un objectif majeur de la coordination du CEPPRAL

II. STRUCTURATION ET ORGANISATION DU CEPPRAL

A. Rappel du contexte

En novembre 2004, la Haute Autorité de Santé (HAS) a organisé une journée de présentations de démarches d'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) en région Rhône-Alpes (Bron – Rhône). Parallèlement, la HAS a lancé un appel d'offre pour financer la mise en place de démarches d'EPP dans 40 établissements de santé de la région et la création d'une structure régionale pour gérer cet appel d'offre. Un groupe régional de professionnels s'est alors constitué pour répondre à ces attentes.

Ce groupe régional, constitué de médecins, paramédicaux et directeurs d'établissement, professionnels hospitaliers - exerçant en établissements de santé publics et privés - ou libéraux, en région Rhône-Alpes, ainsi que de chargés de mission de la HAS en région Rhône-Alpes et de représentants de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la région (URML-RA) s'est réuni une première fois le 2 mai 2005, puis à nouveau le 6 juin et le 31 août 2005.

Il a mis en place une coordination pour l'accompagnement des établissements hospitaliers, dénommé « Coordination pour l'évaluation des pratiques professionnelles en santé en Rhône-Alpes » (CEPPRAL), et en a défini les missions et la structuration.

L'assemblée générale constitutive de l'association CEPPRAL s'est tenue le 13 septembre 2005.

B. Une organisation régionale

1. Missions

Le CEPPRAL s'est donné pour objectif de contribuer, dans les établissements de santé publics et privés de la Région Rhône-Alpes, au développement de l'évaluation des pratiques professionnelles, conformément aux dispositions légales et réglementaires qui régissent l'évaluation des pratiques professionnelles.

Dans ce but, les statuts du CEPPRAL précisent ses missions :

1. Assurer la mise en commun des éléments d'information et des expériences d'évaluation en santé menées en Région Rhône-Alpes et conduire des actions d'information et/ou de formation au profit de ses membres.
2. Exercer une mission d'aide méthodologique, pour le compte de ses membres ou de toute autre partie qui solliciterait son intervention, visant à l'élaboration et à la conduite d'actions d'évaluation des pratiques professionnelles en santé.
3. Contribuer à la définition d'une politique régionale de la qualité des soins et collaborer avec les instances locales et régionales dans ses champs d'intervention.

2. Structure juridique

Le CEPPRAL est une association de type loi 1901, déclarée en Préfecture du Rhône le 27 mai 2005 (JO du 18 juin 2005).

L'association CEPPRAL comprend un Conseil d'Administration et un Bureau dans lesquels sont représentés les établissements de santé publics, privés, participant au service public hospitalier, et des représentants de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes.

L'Association est placée sous l'autorité d'un **Conseil d'Administration** dont la composition est établie à partir des :

- Collège des établissements publics de santé : il comprend quatre représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés participant au service Public Hospitalier : il comprend deux représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Collège des établissements de santé privés à but lucratif : il comprend trois représentants désignés parmi les présidents de CME, les directeurs et les professionnels de santé concernés par le domaine dans ces établissements,
- Quatre personnes qualifiées dans le domaine de la méthodologie de l'Evaluation en Santé désignées par le Conseil d'Administration,
- Quatre représentants de la HAS désignés par le coordonnateur régional des correspondants de la HAS,
- Trois représentants de l'URML - RA (dont le Président, un spécialiste et un généraliste).

Le Conseil d'Administration élit, en son sein, pour une durée de quatre ans renouvelable, **un Bureau** composé de :

- un Président,
- deux Vice-présidents,
- un Trésorier et un Trésorier adjoint,
- un Secrétaire et un Secrétaire adjoint,
- deux membres associés.

Les obligations comptables de l'association CEPPRAL sont confiées à un comptable indépendant rémunéré par l'association.

Une **Assemblée générale constitutive** s'est tenue le 13 septembre 2005. Cette Assemblée générale constitutive a permis l'élection des membres du Conseil d'Administration.

A l'issue de cette Assemblée générale, le Conseil d'Administration nouvellement nommé a élu en son sein un bureau.

Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau :

Membre du Conseil d'Administration, élus lors de l'Assemblée générale constitutive du 13 septembre 2005 :

- 4 représentants pour le Collège des établissements Publics de santé :

- Mme Nicole JEZEQUEL, Cadre supérieur de santé, CHS Valmont/ 26 Montéleger,
- Mme Amandine GRAIN, Pharmacien, CH Saint-Marcellin, 38 Saint-Marcellin,
- Dr Christian CARMAGNAC, Président CME, CH Chambéry, 73 Chambéry,
- Mr Bernard CROZAT, Directeur adjoint, Centre Hospitalier de Saint Etienne.

- 2 représentants pour le Collège des établissements PSPH :

- Mr Michel CHANTEUR, Directeur, CMCR des Massues, 69 Lyon,
- Dr Jean-Paul LACHAT, médecin, Clinique Mutualiste, 42 Saint-Etienne.

- 3 représentants pour le Collège des établissements de santé à but lucratif :

- Mme Béatrice NORMAND, Responsable Qualité Cliniques de Savoie, 74 Annemasse,
- Mr Olivier AMOUROUS, Directeur Opérationnel Régional, 74 Plateau d'Assy
- Dr Jacques CATON, Médecin, Clinique Emilie de Vialar, Lyon

- 4 personnes qualifiées en méthodologie d'évaluation en santé :

- Pr. Cyrille COLIN, médecin, Hospices Civils de Lyon, 69 Lyon,
- Pr. Patrice FRANCOIS, médecin, CHU de Grenoble, 38 Grenoble,
- Pr. Franck CHAUVIN, médecin, Institut de Cancérologie de la Loire, 42 Saint-Étienne,
- Pr. Jean-Louis TERRA, médecin, CHS Le Vinatier, 69 Bron.

• 4 représentants régionaux de la HAS :

- Dr Jean-Michel ORIOL, médecin généraliste, 38 Septème,
- Dr Jean-Luc MAS, médecin généraliste, 01 Bourgoin,
- Dr Alain LEPAPE, médecin réanimateur, Centre Hospitalier Lyon Sud, 69 Lyon,
- Mme Nicole BERTINI, Cadre supérieur de santé, Expert Visiteur HAS, CH de Bourg-en- Bresse, 01 Bourg-en-Bresse.

• 3 représentants de l'URML de la région Rhône-Alpes :

- Dr Jacques CATON, médecin, Président de l'URML, Clinique Emilie deVialar, 69 Lyon,
- Dr Dominique ROUHIER, médecin, URML, 69 Lyon
- Dr Guy CHAUPLANNAZ, médecin, Président de la commission EPP de l'URML, 69 Lyon

Les membres du bureau, élus lors de l'Assemblée générale constitutive du 13 septembre 2005 :

Président	Mr Cyrille COLIN
1 ^{er} Vice Président	Mr Patrice FRANÇOIS
2 nd Vice Président	Mr Franck CHAUVIN
Trésorier	Mr Jean Loup DUROUSSET
Trésorier Adjoint	Mr André THOUVENOT
Secrétaire	Mr Jean Michel ORIOL
Secrétaire Adjoint	Mr Jean Paul LCHAT
Deux membres associés	Mr Jacques CATON Mme Nicole JEZEQUEL

En 2007, il y a eu une modification des membres du bureau

Mr Jacques CATON, Médecin, Clinique Emilie de Vialar, Lyon, a remplacé Mr Jean Loup DUROUSSET au poste de trésorier et **Mr Bernard CROZAT**, Directeur adjoint, Centre Hospitalier de Saint Etienne a été élu trésorier adjoint à la place de Mr André THOUVENOT, tous deux démissionnaires.

3. Etablissements adhérents

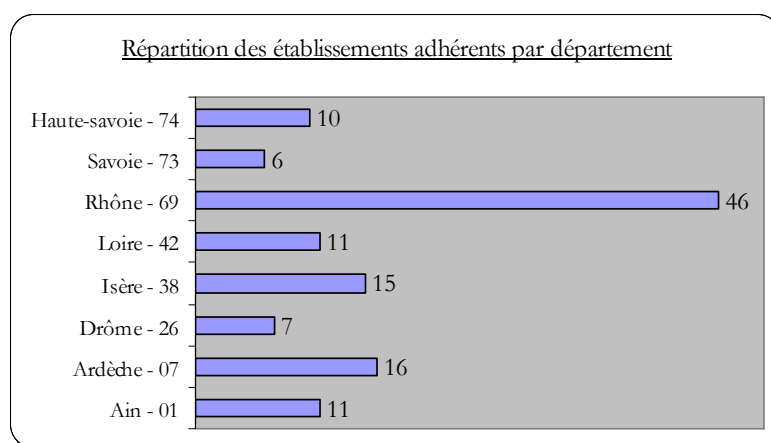
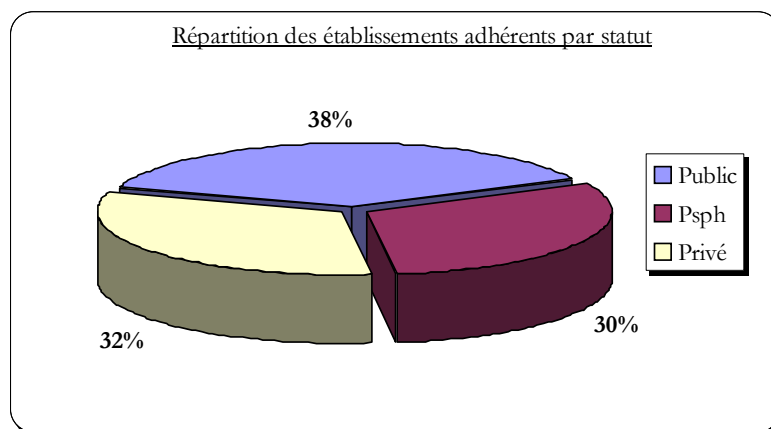
Les membres de l'association CEPPRAL sont les établissements de santé publics et privés de la région Rhône-Alpes.

Comme pour 2006, l'adhésion à l'association CEPPRAL a été proposée par le Conseil d'Administration à 250 euros plus 2 euros par lit de Médecine – Chirurgie - Obstétrique, Psychiatrie, Soins de Suite et Réadaptation et Soins de Longue Durée, pour l'année 2007. L'adhésion est annuelle.

Un courrier a été envoyé à 312 établissements de la région Rhône-Alpes en novembre 2006.

Il leur présentait le CEPPRAL et leur proposait d'adhérer pour l'année 2007 afin de participer aux différentes actions proposées

En 2007, **127 établissements de santé** ont adhéré au CEPPRAL. 75% de ce nombre correspond à des renouvellements d'adhésions par les établissements.



4. Cellule de coordination

Une cellule opérationnelle de coordination a été mise en place en novembre 2005, sous la responsabilité du Président du CEPPRAL.

Cette cellule opérationnelle est composée :

- Médecin coordonnateur : Dr Sandrine Touzet, médecin de santé publique (temps partiel),
- Secrétaire : Mme Neziha Bensalem (temps partiel).
- Assistante de gestion : Mme Céline Larrat

En 2007, Bénédicte Toulouze, pharmacien qualité, est venue renforcer l'équipe.

La cellule opérationnelle est abritée par les Hospices Civils de Lyon (HCL). Son adresse est 1, place de l'Hôpital, 69002 LYON.

Une convention liant l'association CEPPRAL et des HCL spécifie les conditions de mise à disposition du personnel rémunéré par le CEPPRAL et du local.

5. Site Internet

Le CEPPRAL a mis en ligne son site Internet le 23 avril 2007.

Les établissements de santé peuvent désormais y retrouver toutes les informations utiles sur les EPP et les actions du CEPPRAL en cours.

Le site doit encore se doter d'un espace adhérent afin que les établissements aient accès à tous les documents élaborés par le CEPPRAL.

C. Un Conseil scientifique

Un conseil scientifique du CEPPRAL a été constitué.

Ce Conseil Scientifique est composé de :

- Dr Marc BREMOND (URML – 69 LYON)
- Pr. Isabelle DURAND-ZALESKI (APHP - 94 CRETEIL)
- Dr Pierre DURIEUX (APHP - 75 PARIS)
- Dr Fabienne EMPEREUR (EVALOR - 54 NANCY)
- Dr Hervé MAISONNEUVE (ISCMM - 75 PARIS)
- Dr Vincent PIRIOU (CFAR - 69 LYON)

Ses missions sont :

- valider les démarches d'EPP proposées par le CEPPRAL aux établissements (sur la méthodologie),
- aider à la définition de thématiques d'EPP prioritaires,
- valider la démarche du CEPPRAL dans ses objectifs généraux et ses modalités de mise en place.

Le conseil scientifique s'est réuni le 14 novembre 2007 pour la seconde fois.

III. UN ORGANISME AGREE PAR LA HAS

Le CEPPRAL a constitué un dossier de demande d'agrément pour l'évaluation des pratiques professionnelles en avril 2006. Il répondait aux différents critères définis par l'HAS en matière de :

- Fonctionnement : organigramme, structure...
- Politique de ressources humaines et logistiques : gestion des conflits d'intérêts (cf. annexe 2), recrutement des experts, moyens humains et logistiques,
- Budget prévisionnel,
- Qualité des données scientifiques utilisées,
- Actions et programmes,
- Production et utilisation des résultats.

Au regard de ce dossier, le CEPPRAL a obtenu l'agrément pour l'EPP de la HAS, en établissements de santé publics, privés et participant au service public hospitalier, le 30 août 2006, pour une durée de 18 mois.

La demande de renouvellement d'agrément doit être faite avant le 30 juin 2008.

IV. LES EXPERTS REGIONAUX

La cellule opérationnelle s'appuie sur des intervenants experts pour répondre aux demandes des établissements de santé.

Ces « Intervenants Experts » sont désignés pour mettre en œuvre, avec l'aide de la cellule de coordination, les démarches d'EPP en établissements de santé. Ils sont identifiés par le Bureau, en fonction d'un certain nombre de critères de niveau d'expertise.

La liste des experts régionaux :

Noms des référents	Etablissement	Qualité
ALBRAND Gilles	HCL, coordination gériatrique	Médecin
ALVAN Catherine	Hôpital des Charmettes	Médecin et Resp. Qualité
BACHET Philippe	Hôp. St Joseph St Luc	Médecin
BEAUDOUIN Dominique	CH Chambéry	Médecin
BERTINI Nicole	CH Bourg-en-Bresse	Cadre infirmier
BRAMI Carole	Clinique Emilie de Vialar	Directeur
CAILLETTE-BEAUDOIN Agnès	CALYDIAL - CH L Hüssel	Médecin
CATON Jacques	URML	Médecin
CHAULEUR Céline	CHU de Saint Etienne	Médecin
CHAUPLANNAZ Guy	URML	Médecin
CHAUVIN Franck	Institut Cancer. de la Loire	Médecin
COLIN Cyrille	HCL – Site Lacassagne	Médecin
COLLET Frédérique	CHU de Saint Etienne	Médecin
COURTOIS Xavier	CH Annecy	Médecin
DEREX Laurent	HCL - Hôpital Neurologique	Médecin
DESBAUMES Jacques	Centre Léon Bérard	Médecin
FERREIRA André	Clinique du Parc	Médecin
FRANCOIS Patrice	CHU Grenoble	Médecin
GILOUX Nathalie	CH le Vinatier	Médecin
HUROT Jean-Marc	Centre de Rein Artificiel	Médecin
LEPAPE Alain	HCL, CHLS	Médecin
LE POGAM Marie-Annick	HCL, Hôpital de la Croix Rousse	Médecin
MAS Jean-Luc	URML	Médecin
NEDEY Charles	Clinique du Tonkin	Médecin
ORIOLE Jean-Michel	URML	Médecin
PACAUT-TRONCIN Michèle	CH le Vinatier	Médecin
PAYEN Jean-François	CHU Grenoble	Médecin
RAY-COQUARD Isabelle	Centre Léon Bérard	Médecin
SCHOTT Anne-Marie	HCL – Site Lacassagne	Médecin
SENEZ Bruno	URML	Médecin
TERRA Jean-Louis	CH le Vinatier	Médecin
TOUZET Sandrine	HCL – Site Lacassagne	Médecin

A. Le niveau d'expertise requis des intervenants experts

Les intervenants experts sont recrutés au vu de leur formation, leur diplôme et leurs expériences professionnelles dans le domaine de :

- l'évaluation des pratiques professionnelles,
- l'évaluation de la qualité des soins et plus largement l'évaluation en santé.

Des publications, dans des revues nationales ou internationales, dans le domaine de l'évaluation en santé, ainsi qu'une expérience concrète d'accompagnement de démarche qualité ou de démarche d'évaluation des pratiques professionnelles en établissement de santé, sont des atouts supplémentaires.

B. Les modalités de recrutement des intervenants experts

Les intervenants experts, désirant rejoindre le CEPPRAL, adressent leur lettre de motivation et leur curriculum vitae. Ces documents sont transmis au président du CEPPRAL, avec copie au coordonnateur, pour instruction.

La validation du recrutement est faite par les membres du bureau du CEPPRAL.

A l'occasion de leur entrée en fonction, les experts adressent au président du CEPPRAL, une déclaration d'intérêts.

C. La formation des intervenants experts

En fonction des compétences et expériences, une formation complémentaire est proposée aux intervenants experts qui le souhaitent via les ateliers méthodologiques.

D. Les modalités de rémunération

Les frais de mission sont remboursés aux frais réels, au vu de justificatifs. Ces frais de mission comportent des frais de déplacement et de repas.

Les experts bénéficient également d'un dédommagement forfaitaire pour les interventions en établissements de santé et les animations des groupes thématiques régionaux. Ce dédommagement forfaitaire est attribué au vu de justificatifs (ordre de mission et compte rendu de l'intervention).

V. LES GROUPES THEMATIQUES REGIONAUX

Traduisant l'esprit même du CEPPRAL, à savoir le partage d'expérience, la synergie des actions inter-établissements, la mutualisation des efforts et la convivialité des rencontres, les groupes thématiques ont été reconduits en 2007.

Vingt thématiques ont été proposées, le conseil scientifique en a retenu 14, 11 thématiques ont donné lieu à la constitution de 21 groupes de travail.

Exemples de thématiques:

- Allaitement,
- Cancer du sein,
- Chute chez la personne âgée,
- Confidentialité et information du patient
- Douleur chez la personne âgée
- Insuffisance rénale chronique,
- Prévention de la thrombose
- Processus de sortie du patient hospitalisé
- Crise d'agitation
- Prise en charge du patient diabétique
- Prothèse totale de hanche
- Insuffisance cardiaque
- Prise en charge des escarres
- Infarctus du myocarde

A. Les participants

Les groupes thématiques régionaux sont ouverts à tous les professionnels de santé des établissements adhérents, souhaitant participer à une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles. Un même professionnel peut être intéressé par plusieurs thématiques.

Sur l'année 2007, 240 personnes se sont inscrites au total, soit en terme de répartition

- 70% de médecins et 1% pharmaciens
- 13% responsables qualité
- 13% soignants
- 3% directeurs

Ce qui représente en moyenne 7 établissements inscrits / groupes soit 60 établissements au total

B. Animation des groupes thématiques régionaux

Les réunions sont animées par un référent expert en méthodologie et un référent expert clinicien désignés par le Bureau de l'association

Le binôme, animant chacun des groupes de travail, a été formé spécifiquement à l'accompagnement de démarche d'EPP, au cours de deux sessions organisées en février 2007.

Ces groupes se sont réunis en moyenne 3 fois sur l'année 2007, ainsi 50 réunions ont été organisées au total.

Chaque groupe a choisi une méthodologie d'EPP validée par la HAS, sélectionné des indicateurs, rédigé un protocole de la démarche ainsi que les outils nécessaires à la conduite de la démarche.

Outre l'animation des groupes, le binôme s'assure que pour chaque démarche d'EPP, soit précisés :

- la méthode d'évaluation utilisée ainsi que les critères sur lesquels porte l'évaluation. Le choix de la méthode d'EPP, parmi les méthodes validées par la HAS, est fait, par ces groupes de travail pour chacune des thématiques,
- les modalités de recueil et d'analyse des données,

- la participation des professionnels médicaux, et des autres professionnels de santé impliqués dans la thématique d'EPP retenue,
- les modalités de retour d'information vers les professionnels,
- l'origine et la nature des recommandations professionnelles utilisées dans le programme d'évaluation, notamment la base scientifique des références utilisées pour l'évaluation, éventuellement issues de la littérature internationale, le niveau de preuve des données scientifiques et le grade des recommandations, le recours éventuel – s'il n'y a pas de données validées sur le sujet – à un accord professionnel.

Le binôme veille à **la faisabilité et à l'acceptabilité** des démarches :

- les ressources disponibles au sein du service et/ou de l'établissement (et plus généralement du lieu d'exercice sur lequel se déroule la démarche) doivent être en adéquation avec la démarche envisagée (temps consacré, équipe désignée pour le déroulement de la démarche, aspects logistiques),
- un accompagnement méthodologique de la démarche est mis en place,
- la démarche doit être adaptée au mode d'exercice des professionnels, et son contenu doit être en adéquation avec la pratique des professionnels engagés,
- le déroulement de la démarche doit s'intégrer dans la pratique des professionnels et du lieu d'exercice : capacité d'intégration de la démarche au sein de l'exercice d'un professionnel et au sein du fonctionnement d'un service,
- les responsables institutionnels, au niveau du service et au niveau de l'établissement, doivent être informés de la démarche,
- le respect de la confidentialité des données, (événements cliniques, caractéristiques des patients, pratiques des professionnels), doit être assuré.

Une attention particulière est portée sur les améliorations des pratiques professionnelles escomptées dans le cadre de la démarche : formalisation et **mise en place d'actions d'amélioration** à l'issue des résultats. La démarche doit comprendre une réévaluation des pratiques à l'issue de la mise en place des actions d'amélioration.

C. Archivage des documents produits

Les documents produits par les groupes de travail sont centralisés au niveau de la cellule de coordination pour l'archivage et la diffusion éventuelle aux établissements adhérents du CEPPRAL. Ils seront par la suite disponibles sur le site Internet du CEPPRAL lors de la création de l'espace adhérent.

D. Bilan

1. Les méthodes d'EPP choisies

LISTE DES OUTILS ELABORES PAR LES GROUPES THEMATIQUES

SPECIALITE	THEMATIQUES	METHODE
Cardiologie	Infarctus du myocarde	Audit
Obstétrique	Allaitement	Chemin clinique
Chirurgie	Prothèse totale de hanche	Audit / suivi d'indicateurs
Gériatrie	Chute de la personne âgée (3 groupes)	Revue d'évènement grave, audit clinique, chemin clinique
Gériatrie	Douleur de la personne âgée	audit
Gériatrie	Les escarres	audit
Néphrologie	Insuffisance rénale chronique	Suivi d'indicateurs
Obstétrique	Cancer du sein	audit
Thème transversal	Prévention de la thrombose en chirurgie et médecine	audit
Thème transversal	Processus de sortie du patient hospitalisé	audit
Thème transversal	Confidentialité et information du patient (3 groupes)	Audit, analyse de processus

VI. LES INTERVENTIONS EN ETABLISSEMENTS DE SANTE

Le CEPPRAL propose aux établissements de santé :

⇒ Des actions d'information et de sensibilisation à l'évaluation des pratiques professionnelles et à la démarche qualité dans les établissements de santé,

⇒ Des formations ciblées sur les méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles et de la qualité en santé,

⇒ L'accompagnement « sur mesure » de projets conduits par les établissements de santé dans le cadre de la certification V2, et de l'obligation individuelle d'évaluation des pratiques professionnelles pour les professionnels médicaux.

A. Organisation

Les interventions en établissements se font à la demande des établissements, et la proposition est adaptée en fonction des demandes de chaque établissement.

Ces interventions font l'objet d'une convention de partenariat entre le président du CEPPRAL et le directeur de l'établissement, fixant les modalités d'intervention et de rémunération.

Les intervenants sont les experts du CEPPRAL.

B. Activité

La demande des établissements pour un accompagnement personnalisé étant en forte augmentation, le CEPPRAL a réalisé 51 interventions en établissement de santé au cours de l'année 2007 :

- 20 interventions pour une information générale sur l'EPP dans le cadre de réunions de CME,
- 31 interventions dans le cadre de l'accompagnement de démarches d'EPP pour des équipes médicales.
- 11 conférences téléphoniques

VII. LES ATELIERS METHODOLOGIQUES

Ces ateliers ont eu pour but de former les participants aux aspects méthodologiques des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) validées par la HAS, à leurs modalités de mise en place au sein des services ou des établissements.

En 2007, le CEPPRAL a proposé 3 sessions de deux jours.

Ces ateliers ont permis de développer plus particulièrement 6 méthodes d'évaluation des pratiques professionnelles validées par la HAS :

- L'audit clinique et l'audit clinique ciblé
- La revue de morbi-mortalité
- Le suivi d'indicateurs
- La revue de pertinence des soins
- Le chemin clinique
- Staff EPP

et d'aborder les thèmes suivant :

- Le choix du thème de la démarche d'EPP
- Le choix de la méthode
- Le choix des critères
- Les étapes pour conduire la démarche d'EPP
- L'analyse et l'interprétation des résultats
- Le suivi à long terme de l'évaluation

Le CEPPRAL est enregistré auprès des CNFMC en temps qu'organisme de formation au numéro 82 69 09141 69.

A. Organisation

Les ateliers méthodologiques ont été organisés dans les locaux de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Rhône-Alpes, à Lyon,

Première session : 23 janvier et 1 février

Deuxième session : 31 mai et 12 juin

Troisième session : octobre

Chaque atelier est évalué par les participants à partir d'un questionnaire.

B. Participants

Ces ateliers étaient destinés à tout professionnel des établissements de santé, et en particulier : médecins, personnel paramédical, responsables qualité, directeurs.

Ils ont rassemblé :

- Hiver 2007 : 377 inscriptions
- Printemps 2007 : 318 inscriptions
- Automne 2007 : 108 inscriptions

VIII.LA JOURNEE REGIONALE 2007

A. Participants

La deuxième journée régionale du CEPPRAL s'est tenue le 27 novembre 2007 à Lyon. Le thème : « **Évaluation des pratiques professionnelles : expériences réussies et perspectives** » a permis de rassembler 209 professionnels représentant 8 établissements de santé de la région Rhône Alpes.

B. Programme

Avec un recul de plus d'un an, le CEPPRAL a fait le bilan de l'EPP en Rhône-Alpes.

Une place a été faite aux autres régions où des associations comme le CEPPRAL participent à la réussite de l'EPP : Région Aquitaine : CCECQA, Région Franche Comté : REQUA, Région Lorraine : EVALOR, Région Nord Pas de Calais : Réseau Santé Qualité, Région Auvergne : GREQUAU.

La journée 2007 a permis également d'évoquer les perspectives qui s'annoncent avec la certification troisième version et la recherche en évaluation des pratiques nécessitant le développement de méthodes innovantes.

Par son implication auprès des établissements de santé, le CEPPRAL permet à chacun d'entrer dans une dynamique d'évaluation des pratiques professionnelles pour une amélioration continue de la qualité en santé.

IX. UNE FEDERATION DES ORGANISMES REGIONAUX : LA FORAP

A. Structure

Le CEPPRAL a constitué avec 4 organismes régionaux, le CCECQUA en Aquitaine, EVALOR en Lorraine, le REQUA en Franche-Comté et Réseau Santé Qualité dans le Nord Pas de Calais une association la FORAP (Fédération des **O**rganismes **R**égionaux pour l'**A**mélioration des **P**ratiques en établissement de santé).

Le premier conseil d'administration de la FORAP (Fédération des **O**rganismes **R**égionaux pour l'**A**mélioration des **P**ratiques en établissement de santé) s'est tenu à Lyon le 29 novembre 2007.

Le bureau a été constitué :

Président : Patrick Nachin REQUA
Vice président : René Caillet RSQ
Vice président : Philippe Michel CCECQA
Trésorier : Florence Saillour Glénisson CCECQA
Trésorier adjoint : Cyrille Colin CEPPRAL
Trésorier adjoint : Alexandra Giraud-Roufast GREQUAU
Secrétaire : Valentin Daucourt REQUA
Secrétaire adjoint : Sandrine Touzet CEPPRAL
Secrétaire adjoint : Fabienne Empereur EVALOR

B. Missions

Cette association a pour objet :

1. De représenter les structures adhérentes auprès du ministère de la santé et ses directions.
2. De rechercher la concertation et la contractualisation avec tous les réseaux et associations intéressés au développement, au financement, à la promotion et à la validation de l'évaluation des pratiques professionnelles.
3. D'assurer la promotion de la culture de l'évaluation et de la qualité des actions d'EPP, auprès des établissements de santé, des médecins et des patients.
4. De mutualiser des services propres à chacune des structures régionales et d'échanger les prestations des réseaux adhérents.
5. De faciliter les échanges de documents, d'outils et de méthodes entre ces différentes structures.
6. D'élaborer des outils communs pour le fonctionnement interne des structures : procédure de validation de l'obligation de l'EPP, charte de fonctionnement, procédure d'attestation.
7. proposer des activités concertées de recherche en qualité des soins.

Très vite un cinquième organisme le GREQUAU, en Auvergne, a rejoint la FORAP.

Désormais, la FORAP compte 6 membres actifs pour promouvoir l'évaluation des pratiques professionnelles en santé dans les régions.

C. Elaboration d'outils

Avant d'envisager une mutualisation des documents, il est proposé d'élaborer en commun des outils facilitant la déclinaison dans les établissements de santé des préconisations de la HAS. Dans un premier temps, la FORAP souhaite élaborer un guide destiné à faciliter le travail des sous-commissions de la CME chargées de mettre en place l'EPP dans les établissements de santé. Ce guide pourrait être accompagné d'outils ou de modèles de documents utiles à ces « sous commissions ». Le travail sera coordonné au sein de la FORAP par S. Touzet (CEPPRAL) et F. Empereur (EVALOR), qui se chargeront de l'élaboration du document de synthèse.

X. LES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2008

Le CEPPRAL renouvelle, pour l'année 2007, les différentes actions menées, en raison de leur succès (cf. annexe : programme 2008)

➤ Poursuite des groupes thématiques régionaux,

Les thématiques retenues pour cette année sont les suivantes :

- Prise en charge des escarres
- Chute de la personne âgée
- Douleur personne âgée
- Nutrition
- Processus de sortie du patient hospitalisé
- Prévention de la thrombose
- Accident vasculaire cérébral
- Infarctus du myocarde
- Evaluation des pratiques professionnelles paramédicales en établissement de soins de suite et de réadaptation
- Prise en charge des événements iatrogènes
- Soins palliatifs

La liste des thématiques a été adressée à tous les établissements de santé de la région Rhône-Alpes afin qu'il puisse choisir le ou les groupe(s) de travail auxquels ils souhaiteraient participer au cours de l'année 2008.

Pour faciliter l'organisation les dates des réunions ont été prédéfinies

➤ Une nouvelle session d'ateliers méthodologique est programmée les 13 et 20 mars 2007

Les thèmes définis sont

- EPP généralités
- Revue de morbi-mortalité et Staff EPP
- Revue de pertinence des soins
- Audit clinique
- Chemin clinique
- Suivi d'indicateur

Le CEPPRAL a mis en place pour l'année 2008 des modules de formations sur une ou deux journées.

Les modules « Formation – Actions » ont pour principe :

- Une **pédagogie active** reposant essentiellement sur des études de cas, des exercices et des retours d'expérience ;
- La proposition d'une méthodologie pratique pour la mise en place de démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- Une **approche concrète** avec mise en pratique des connaissances et du savoir faire ;
- Des groupes de 5 à 20 participants, avec un **travail en sous-groupes**.

➤ Interventions en établissement de santé, adaptées aux demandes.

D'autre part, étant reconnu comme organisme agréé par la HAS, le CEPPRAL propose la validation de démarches d'EPP à la demande des Commissions Médicales d'Etablissement.

LES ANNEXES

Annexe 1 : Les statuts de l'association

Annexe 2 : Déclaration d'intérêt

Annexe 3 : Chartre éthique

Annexe 4 : Programme de la journée régionale

Annexe 5 : Programme des activités 2008